

GUIDE DES DÉCHETS

COMMUNE DE WALDBREDIMUS

Juillet 2019



Ëmwelt- an Energiekommissioun
Gemeng Waldbriedemes

Le présent guide contient uniquement des directives générales, sans viser l'exhaustivité ; il est publié sous réserve d'éventuelles modifications ou adaptations. Les réglementations correspondantes de la commune, qui peuvent être consultées à l'administration communale, restent dans tous les cas applicables. Pour de plus amples informations, veuillez consulter également le calendrier des déchets, distribué annuellement à tous les ménages, ainsi que les sites www.sigre.lu , www.heingroup.lu et www.sdk.lu.

TABLE DES MATIÈRES :

.....	1
Introduction / cadre légal	3
Présentation sommaire du nouveau concept de gestion des déchets.....	5
Que faire des déchets ?.....	6
Comment trier vos déchets ?	7
Verre creux.....	8
Papier / carton.....	9
Biodéchets.....	10
VALORLUX	11
Déchets ménagers / résiduels.....	12
Déchets encombrants.....	13
Appareils électriques et électroniques.....	14
SuperDrecksKëscht	15
Déchets de verdure.....	16
Vieux vêtements / textiles.....	16
La décharge Muertendall du SIGRE	17
Centre de recyclage « Am Haff » (HEIN) Bech-Kleinmacher	18
Abc des déchets :.....	19
Liens intéressants	30

Introduction / cadre légal

En collaboration avec la commission de l'environnement et de l'énergie, la commune de Waldbredimus a élaboré un nouveau concept de gestion des déchets. Ce concept a pour objectifs la prévention des déchets ou leur réemploi, leur recyclage et/ou toute autre valorisation, qui, considérés comme prioritaires par rapport à l'« élimination », ont pour objectif de protéger les ressources et de réduire au minimum la quantité de déchets résiduels « à éliminer ».



Ëmwelt- an Energiekommissioun
Gemeng Waldbriedemes

Le présent guide donne un aperçu du concept de gestion des déchets de la commune de Waldbredimus ainsi que des possibilités existantes en matière de tri des déchets, de recyclage, de préparation à la réutilisation ou d'élimination des déchets résiduels ou ménagers.

De plus, ce guide propose des informations sur le règlement-taxe et les entreprises et organisations partenaires (SIGRE, centre de recyclage Hein, Valorlux, SuperDrecksKëscht), ainsi que des conseils pour obtenir de plus amples informations sur ce sujet.

LE CADRE LÉGAL :

La gestion des déchets au niveau communal est régie par la loi de mars 2012 relative aux déchets.

Cette nouvelle loi relative aux déchets part du principe que d'ici à 2020, la moitié au moins des déchets ménagers produits devra être réutilisée.

Afin d'atteindre cet objectif, la loi définit entre autres une série de mesures qui doivent être mises en œuvre au niveau communal :

- le coût de l'élimination des déchets doit être supporté par les citoyens conformément au principe du « pollueur-payeur » ;
- le mode de calcul des taxes doit comporter une part « variable » notamment pour les déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets ménagers et encombrants ;
- une possibilité de dépôt séparé des biodéchets doit être proposée ;
- la commune s'engage à encourager, par des informations régulières et des conseils pratiques, la prévention active et le tri des déchets.



Tout citoyen a donc la possibilité de produire moins de déchets et, partant, de réduire les coûts en prenant des mesures préventives (moins d'emballages, moins d'objets jetables, etc.) et en effectuant un tri systématique des déchets produits (en séparant papier, verre, déchets organiques, etc.).

Prévention et tri sont deux mesures intéressantes tant pour l'environnement que pour le citoyen, qui a la possibilité de réduire ses coûts.

Présentation sommaire du nouveau concept de gestion des déchets

UN CONCEPT MODERNE DE GESTION DES DÉCHETS DOIT PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION PAR RAPPORT AU RECYCLAGE, EN CONSIDÉRANT L'ÉLIMINATION COMME LE DERNIER RECOURS.

PRÉVENTION DES DÉCHETS
RÉEMPLOI
RECYCLAGE
AUTRES VALORISATIONS
ÉLIMINATION DES DÉCHETS



La réutilisation intégrale des déchets n'est pas possible. Seuls la prévention des déchets, le recyclage et la valorisation (dans cet ordre) peuvent permettre l'utilisation efficace et la protection des ressources existantes.

De plus, la gestion moderne des déchets est directement liée à la protection du climat. Sans recyclage, il n'y a pas d'économie circulaire. Toutefois, même le recyclage ne permet pas de cycle complet, ce qui veut dire que le recyclage, plutôt que de résoudre le problème des ressources limitées de la planète, peut tout au plus l'atténuer.

En présentant son nouveau concept de gestion des déchets, la commune propose pour les différents types de déchets un certain nombre d'options devant permettre au citoyen de réduire au minimum la quantité de ses déchets résiduels et d'influencer ainsi lui-même les coûts correspondants.

Dans une certaine mesure, le citoyen peut donc lui-même déterminer et influencer les coûts.

Moins il y aura de déchets à éliminer, moins il y aura de coûts à supporter. Cela devrait nous motiver à veiller à la prévention et à un tri plus efficace des déchets.

REUSE 
REDUCE
RECYCLE

Présentation sommaire du nouveau concept de gestion des déchets

Afin de permettre aux citoyens de réduire au minimum leurs « quantités de déchets résiduels » et, partant, leurs coûts, le concept de gestion des déchets part des principes suivants :

- Proposer **un éventail aussi large que possible de solutions** en matière de tri et de réutilisation afin de réduire les quantités de déchets « à éliminer ».
- Les **taxes fixées selon le principe du « pollueur-payeur »** devraient se baser aussi longtemps que possible sur les « déchets à éliminer » comme les déchets ménagers et encombrants.
- Il sera mis en place une taxation « flexible » permettant de **motiver les citoyens** à préserver notre environnement et nos ressources naturelles tout en réduisant le coût qu'ils doivent supporter, en veillant à réduire au minimum le volume de déchets résiduels qu'ils produisent.
- Par des **informations régulières et des conseils** aux citoyens ainsi que la mise en œuvre de projets-pilotes ou d'essais, la commune encourage à long terme la prévention active et le tri des déchets.
- La commune teste et, le cas échéant, met en œuvre des idées nouvelles et innovantes en matière de prévention des déchets, d'augmentation du taux de recyclage et de réduction des déchets résiduels.

LES NOUVEAUTÉS

- Verre creux, mensuel dans poubelles 120l/240l
- Papier/Carton, mensuel dans poubelles 120l/240l
- Membre du parc de recyclage Hein Bech-Kleinmacher
- Déchets encombrants – suppression de la collecte en porte-à-porte gratuite (possibilité d'enlèvement payant ou centre de recyclage Hein)
- Les poubelles de déchets ménagers seront munies de chips RFID permettant le comptage des vidages
- Nouveau règlement-taxe à partir de juillet 2019

IMPORTANT :

Il est également possible de remettre presque tous les types de déchets, y compris les déchets problématiques, au centre de recyclage HEIN ou, en partie, au SIGRE, décharge Muertendall.

Toutes les offres concernent **en principe les déchets des ménages**. En ce qui concerne les déchets des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales, celles-ci sont elles-mêmes responsables du traitement approprié des déchets en question. Il est à noter que la décharge Muertendall du SIGRE est également à la disposition des entreprises (auxquelles elle propose aussi des services de conseil).

Que faire des déchets ?

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Les dates précises sont indiquées dans le **calendrier des déchets de la commune**. Ce dernier peut être soit retiré à l'administration communale, soit téléchargé sur www.waldbredimus.lu.

TYPES DE DÉCHETS	QUAND ?
Déchets ménagers	tous les mercredis
Déchets biodégradables	tous les lundis
Papier	Jeudi, mensuel (voir calendrier des déchets)
Verre creux	Jeudi, mensuel (voir calendrier des déchets)
VALORLUX	un jeudi sur deux
Vieux vêtements	2 fois par an, cf. calendrier des déchets
Déchets encombrants	Date à fixer par téléphone avec l'administration communale

Sous réserve de modifications, dont les citoyens seront le cas échéant informés par l'administration communale.



CONTENEURS / INSTALLATIONS MOBILES

TYPES DE DÉCHETS	QUAND ?
Conteneur à déchets de verdure	Pendant les heures d'ouverture de 09h00 – 16h00 dans le hall technique de la commune à Trintange Hors des heures d'ouverture – à Trintange, à la cimetière
Conteneur à textiles, vieux vêtements	Accès permanent, à Trintange près du hall technique
SuperDrecksKëscht (mobile)	4 fois par an, apport volontaire ou collecte en porte-à-porte. Cf. le calendrier des déchets et le flyer.



Sous réserve de modifications, dont les citoyens seront le cas échéant informés par l'administration communale.

CENTRE DE RECYCLAGE HEIN / DÉCHARGE SIGRE

ÉTABLISSEMENT	QUAND ?
Centre de recyclage „Am Haff“ Bech-Kleinmacher	Pour des informations plus détaillées, prière de consulter les pages suivantes
Décharge Muertendall du SIGRE	



Sous réserve de modifications, dont les citoyens seront le cas échéant informés par l'administration communale.

Comment trier vos déchets ?

COLLECTES, CONTENEURS OU POSSIBILITÉS D'APPORT VOLONTAIRE

Les pages suivantes vous proposent :

- des informations détaillées sur les différents types de déchets pour lesquels soit des collectes régulières en porte à porte, des conteneurs ou d'autres points d'apport volontaires fixes, soit des collectes ou possibilités d'apport volontaire non régulières sont proposés sur le territoire communal ;
- des informations concernant le centre de recyclage HEIN et / ou la décharge SIGRE, qui sont à votre disposition ;
- une énumération détaillée de différents types de déchets et des informations sur les possibilités de traitement appropriées proposées aux citoyens ;
- des informations intéressantes concernant l'obtention de renseignements supplémentaires sur ce sujet.

Important :

- Presque tous les types de déchets (à l'exception des déchets ménagers / résiduels) peuvent également être déposés au **centre de recyclage HEIN** à Bech-Kleinmacher. Le centre de recyclage abrite aussi une « **SuperDrecksKëscht fir Biirger** », de sorte qu'il est également possible d'y déposer des déchets problématiques et dangereux.
- Pour certains types de déchets, il existe des limitations quantitatives. Pour de plus amples renseignements, nous vous conseillons de contacter directement le centre de recyclage ou de consulter le site www.heingroup.lu.
- La décharge **Muertendall du SIGRE** accepte également la plupart des types de déchets. Pour certains types de déchets, le dépôt y est gratuit, alors que pour d'autres, il est payant.
- La décharge du SIGRE abrite aussi une « **SuperDrecksKëscht fir Biirger** », de sorte qu'il est également possible d'y déposer des déchets problématiques et dangereux.
- Il est à noter que le dépôt gratuit de déchets au centre de recyclage est réservé exclusivement aux « ménages » des communes affiliées. **Les déchets des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales ne peuvent pas être traités gratuitement** au centre de recyclage.
- Le syndicat intercommunal **SIGRE** propose également des services de **conseil** (par exemple aux entreprises industrielles, artisanales et commerciales).

Verre creux



Collecte mensuelle en « porte-à-porte »

Contre paiement d'une redevance unique, les citoyens ont droit à des poubelles spéciales « vertes » (120 l ou 240 l) mises à disposition par la commune.



VIDAGE

Le vidage a lieu une fois par mois dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte (celle-ci a lieu aux mêmes dates que la collecte des vieux papiers et cartons).



COÛT ?

Ce service est gratuit.

Paiement d'une redevance unique pour les poubelles : 120 l - 35 € TTC / 240 l - 40 € TTC



DÉCHETS
ADMIS

- bouteilles à vin ou à jus, autres bouteilles en verre
- bocaux à fruits ou à légumes en verre, pots à confiture en verre
- flacons à parfum et autres verres d'emballage



DÉCHETS **NON**
ADMIS

- céramique, faïence, porcelaine, miroirs, verre plat, vitres,
- verre armé, verre de sécurité, briques de verre,
- vitres de voitures, verre réfractaire, tubes fluorescents,
- ampoules électriques, verre de vieux tubes cathodiques.

Ces déchets doivent être déposés au centre de recyclage !

Important :

Il ne faut en aucun cas briser le verre avant de le mettre dans le bac ou la poubelle. Le risque de blessure est en effet trop élevé et le bac ou la poubelle peuvent être endommagés en raison du poids excessif.

Comme pour toutes les collectes, l'administration communale/l'entreprise de transport se réserve de refuser le vidage en cas de contenu non autorisé ou de déchets placés trop loin du bord de la voie publique. (cf. le Règlement de la commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets).

Papier / carton



Collecte mensuelle en « porte-à-porte »

Contre paiement d'une redevance unique, les citoyens ont droit à des poubelles spéciales « bleues » (120 l ou 240 l) mises à disposition par la commune.



 VIDAGE	<ul style="list-style-type: none"> Le vidage a lieu une fois par mois dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte (celle-ci a lieu aux mêmes dates que la collecte de verre creux).
 COÛT ?	<ul style="list-style-type: none"> Ce service est gratuit. Paiement d'une redevance unique pour les poubelles : 120 l - 35 € TTC / 240 l - 40 € TTC
 DÉCHETS ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> tous types de papiers imprimés : journaux, périodiques, publicités et prospectus catalogues, livres, cahiers, prospectus, calendriers, documentations promotionnelles cartonnages, cartons à œufs, serviettes en papier, etc.
 DÉCHETS NON ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> emballages de liquides, cartons à boissons, par exemple Tetra Pak papiers peints, cartons de lait ou de jus de fruits, papier sali (par exemple huile, peinture, restes de nourriture), papier recouvert d'une fine couche de cire ou d'un film plastique, papier carbone et papier calque, classeurs, assiettes en carton, couches, papier hygiénique, papier sulfurisé papier à dessin. <p>Ces déchets font partie des déchets ménagers ordinaires et ne sont PAS autorisés dans le cadre de la collecte des vieux papiers.</p>

Comme pour toutes les collectes, l'administration communale/l'entreprise de transport se réserve de refuser le vidage en cas de contenu non autorisé ou de déchets placés trop loin du bord de la voie publique. (cf. le Règlement de la commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets).

Biodéchets



n'étant pas

La « poubelle bio » est réservée aux seuls déchets de cuisine. Les déchets de jardinage / de verdure ne sont pas autorisés.



Attention:

Seules les poubelles SIGRE standardisées sont autorisées! (45 l ou 80 l)

L'utilisation d'autres récipients autorisée, ceux-ci ne sont pas vidés!



 VIDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le vidage a lieu une fois par semaine dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte).</i>
 COÛT ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ce service est gratuit. • Paiement d'une redevance unique pour les poubelles : 45 l - 35 € TTC / 80 l - 40 € TTC
 DÉCHETS ADMIS	<p>Restes de nourriture et de préparation de repas, denrées périmées, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déchets de légumes et de fruits • filtres à café et sachets de thé • restes alimentaires • charcuteries, viande, fromage, pain • déchets organiques fins du jardin par exemple: • tontes de gazon/d'herbe • mauvaises herbes, feuilles
 DÉCHETS NON ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • déchets liquides (soupes, sauces, lait, etc.) • tous types de déchets résiduels (emballages, sacs en plastique, couches, litières, cendres, terre, sacs d'aspirateurs, etc.) • bois, déchets de taille d'arbres/d'arbustes • racines garnies de terre • terreau

PRÉCISION : Les biodéchets humides et dégageant une forte odeur peuvent être mis dans des sacs en papier ou enveloppés dans du papier journal ou de l'essuie-tout pour réduire la saleté et les odeurs. En principe, vous pouvez utiliser également des sacs en plastique biodégradable. Toutefois, contrairement au papier, qui se dissout et fermente lors du traitement des biodéchets à la station de méthanisation, les sacs en plastique biodégradable sont séparés des biodéchets avant d'être éliminés. C'est pourquoi nous vous recommandons de recourir si nécessaire au papier plutôt qu'aux sacs en plastique biodégradables, en évitant toutefois d'utiliser du papier couché ou glacé (magazines, brochures publicitaires, cartons à boissons, etc.). De plus, il convient de réduire au minimum la quantité de papier contenu dans la poubelle bio.

Pour les déchets de jardinage contenant du bois (déchets de taille d'arbres/de haies) ou garnis de terre (racines de plantes de jardin ou de mauvaises herbes) ainsi que pour les grandes quantités de tontes de gazon ou d'herbe, veuillez continuer à utiliser les conteneurs ou à vous rendre pendant les heures d'ouverture au centre de recyclage « Am Haff » à Bech-Kleinmacher.

Comme pour toutes les collectes, l'administration communale/l'entreprise de transport se réserve de refuser le vidage en cas de contenu non autorisé ou de déchets placés trop loin du bord de la voie publique. (cf. le Règlement de la commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets).

VALORLUX

Les sacs Valorlux sont bleus et gratuits à la commune de Waldbredimus.



 VIDAGE	<ul style="list-style-type: none"> • L'enlèvement des sacs a lieu toutes les deux semaines dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte.
 COÛT ?	<ul style="list-style-type: none"> • Ce service est gratuit. • Les sacs Valorlux verts peuvent être retirés gratuitement à l'administration communale.
 DÉCHETS ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteilles en plastique et flacons, par exemple de jus de fruits, de boissons, de lait (Tetra Pak), de bain moussant, de shampoing, de produits vaisselle ou d'autres nettoyants, d'adouçissants, de produits blanchissants, d'eau distillée. • emballages métalliques, par exemple boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, capsules et couvercles de bouteilles et de conserves • autres récipients et boîtes/canettes • cartons à boissons, par exemple cartons de boissons rafraîchissantes, de lait, de crème, de compote de pommes, de purée de tomates, de soupes
 DÉCHETS NON ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • boîtes, barquettes, caisses et seaux en plastique • Sacs en plastique, sachets en plastique, films plastique • pots de margarine, beurre, yaourt ou fromage blanc • bouteilles et bidons de lubrifiants (huile à moteur) • tuyaux, jouets, polystyrène expansé (Styropor®), • papier d'aluminium, • verre • papier / carton • emballages de substances dangereuses ou toxiques

Comme pour toutes les collectes, l'administration communale/l'entreprise de transport se réserve de refuser le vidage en cas de contenu non autorisé ou de déchets placés trop loin du bord de la voie publique. (cf. le Règlement de la commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets).

Déchets ménagers / résiduels



Les poubelles à déchets ménagers existent en différentes tailles (60 l, 80 l, 120 l, 240 l et sous forme de conteneurs de 660 l ou de 1100 l). Chaque ménage est obligé de disposer au moins d'une poubelle à déchets ménagers.

L'utilisation exclusive des poubelles SIGRE standardisées est **obligatoire**.



VIDAGE

Le vidage a lieu **une fois par semaine dans le cadre d'une collecte en porte-à-porte**.



COÛT ?

La collecte des déchets ménagers est payante. La future taxe se compose des éléments suivants : une part fixe, une part volume et une part dépendant du nombre de vidages (à partir de juillet 2019)

Volume poubelle/conteneur	60 l	80 l	120 l	240 l	660 l	1100 l
Coût fixe annuel	18	18	18	18	18	18
Part volume annuelle	81	108	162	324	891	1485
Coût par vidage	1,5	2	3	6	16,5	27,5



DÉCHETS
ADMIS

Déchets non récupérables, par exemple :

- papiers hygiéniques, couches, serviettes hygiéniques
- sacs d'aspirateurs
- petits produits en plastique autres que les emballages (jouets, plats, films de protection peinture, brosses à dents, stylos à bille)
- litières de petits animaux (si elles ne sont pas compostables)
- cendres, balayures, mégots
- guenilles, chiffons, couettes
- emballages ou papiers très sales
- vieux papiers peints



DÉCHETS **NON**
ADMIS

Tout ce qui peut être mis dans les autres poubelles, dans le sac Valorlux ou dans des conteneurs, ou ce qui peut être déposé au centre de recyclage ou chez SuperDrecksKëscht !

Comme pour toutes les collectes, l'administration communale/l'entreprise de transport se réserve de refuser le vidage en cas de contenu non autorisé ou de déchets placés trop loin du bord de la voie publique. (cf. le Règlement de la commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets).

Déchets encombrants

Par déchets encombrants, on entend les déchets qui, en raison de leurs dimensions ou de leur volume, ne peuvent être mis dans les poubelles normales.

Les déchets encombrants ne sont plus enlevés que sur demande.



Les déchets encombrants doivent être placés sur le trottoir ou au bord du terrain de manière à pouvoir être chargés dans le véhicule. Ils sont à empiler de manière à éviter tout encombrement ou tout risque pour autrui.

 ENLÈVEMENT	<p>Les déchets encombrants peuvent être enlevés par les services communaux, les dates étant à fixer préalablement avec les services communaux.</p> <p>Attention : le volume des déchets encombrants à enlever est limité à un maximum de 3 m³ par trajet.</p>
 COÛT ?	<p>L'enlèvement des déchets encombrants est payant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 35 € pour des volumes de 0 à 2 m³, 50 € pour des volumes de 2 à 3 m³
 DÉCHETS ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • par exemple vieux meubles, matelas, châlits, sommiers, portes et fenêtres (sans verre), tapis, volets roulants, bois, vieux métaux, plastique sale ou non récupérable (le tout en quantités ménagères).
 DÉCHETS NON ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • papier et carton, déchets toxiques, plastique et autres fractions recyclables pour lesquelles la commune propose des services spéciaux • appareils électriques et électroniques • déchets d'activités commerciales, artisanales ou industrielles • sacs et récipients quelconques remplis de déchets • déchets de jardinage • gravats, par exemple pierres, briques, tuiles, poutres, portes ou châssis de fenêtres avec des débris de verre • liquides, déchets inflammables ou explosifs, appareils frigorifiques et cuisinières, téléviseurs ou autres écrans • ordinateurs, etc. • pneus de voitures • vieux vêtements • chaussures • polystyrène expansé (Styropor®) • objets qui, en raison de leur poids, de leurs dimensions ou pour d'autres raisons, ne peuvent pas être enlevés dans le cadre de la collecte des déchets encombrants

Appareils électriques et électroniques

Contre paiement d'une taxe, les citoyens ont en plus la possibilité de déposer ces appareils à la commune ou de les faire enlever en vue de leur transport au centre de recyclage.



 ENLÈVEMENT	<p>Enlèvement sur commande auprès de l'administration communale contre paiement d'une taxe.</p>
 COÛT ?	<p>Le dépôt à la commune ou l'enlèvement par celle-ci d'appareils électriques (par exemple lave-linges, téléviseurs, appareils frigorifiques, etc.) est soumis au paiement d'une taxe forfaitaire de 35 € par trajet.</p>
 DÉCHETS ADMIS	<p>téléviseurs, appareils frigorifiques, lave-linges, sèche-linges, ordinateurs, imprimantes, petits appareils, etc.</p>
 DÉCHETS <i>NON</i> ADMIS	<p>restes de câbles, composants électroniques Ces restes ou objets de petites dimensions peuvent être déposés gratuitement au centre de recyclage.</p>

En achetant un appareil neuf, il est conseillé d'exiger la reprise gratuite de l'ancien appareil, ce en raison de la taxe Ecotrel que vous payez lors de l'achat d'un appareil neuf.

SuperDrecksKëscht

La commune, en collaboration avec la « SuperDrecksKëscht fir Biiirger » organise quatre fois par an le passage d'installations mobiles d'apport volontaire dans les localités de la commune (ou une collecte).

La « SuperDrecksKëscht » assure le traitement approprié des déchets « problématiques » susceptibles d'être produits par les ménages. De plus, les citoyens peuvent profiter de possibilités de dépôt gratuites au centre de recyclage Hein et à la décharge Muertendall du SIGRE.



ENLÈVEMENT

4 fois par an (cf. calendrier des déchets), la commune, en collaboration avec la « SuperDrecksKëscht fir Biiirger », organise une collecte en porte-à-porte et/ou le passage d'installations mobiles d'apport volontaire à Waldbredimus et/ou Greiveldange.



COÛT ?

Ces collectes (ou, selon le cas, l'apport volontaire) sont gratuites.



DÉCHETS
ADMIS

- piles usées, accumulateurs, batteries de voitures, vieux médicaments, restes de médicaments, huiles usagées, filtres à huile, déchets huileux ou graisseux,
- huiles et graisses de friture
- peintures, laques et vernis (solides et/ou liquides), produits décapants, déchets et substances contenant des solvants, notamment essence, diluants, alcool, nettoyeurs pour pinceaux, détergents à froid,
- colles, antigels, liquides de frein, détachants, antiroUILLES
- produits phytosanitaires, herbicides, engrais, pesticides, insecticides
- désinfectants, produits de traitement du bois
- mercure et produits contenant du mercure, notamment thermomètres, interrupteurs, tubes fluorescents, ampoules basse consommation, lampes à vapeur de mercure
- acides, solutions alcalines, produits chimiques utilisés pendant les loisirs, notamment produits chimiques utilisés en photographie, boîtes de chimistes, tous types de produits chimiques (solides et/ou liquides)
- nettoyeurs ménagers, notamment nettoyeurs pour sanitaires, déboucheurs, nettoyeurs pour vitres ou grils, nettoyeurs universels, nettoyeurs pour l'argenterie
- détergents, bombes aérosol (métal ou plastique)
- cosmétiques, produits de toilette, dissolvants
- amiante et matériaux contenant de l'amiante comme par exemple le fibrociment® (Eternit®) ou les garnitures de freins (max. 30 kg ; ne pas couper en petits morceaux ; emballer dans des sacs en plastique ou des films plastique)
- disquettes d'ordinateurs, cassettes audio et vidéo, bouteilles et/ou cartouches de toner ou d'encre, rubans encreurs de machines à écrire, condensateurs
- tous types de substances toxiques comme par exemple la mort-aux-rats ou les produits anti-fourmis
- ustensiles d'écriture, notamment recharges de stylos à bille, crayons de couleur, feutres, effaceurs, restes de couleurs, liquides correcteurs, marqueurs, colles, etc.



DÉCHETS **NON**
ADMIS

Tous les « déchets normaux » susceptibles d'être traités ailleurs de manière appropriée ne sont pas destinés à la SDK.

Plus de détails sur : www.sdk.lu

Déchets de verdure

Herbe, déchets de taille de rosiers, d'arbres et de haies, arbustes, plantes vivaces, mauvaises herbes, feuilles, fleurs et plantes de jardin, fleurs coupées, fleurs et plantes en pot, terreau.

 CONTENEURS	<p>Les conteneurs de déchets de verdure se trouvent à Trintangé, dans le hall Technique (pendant les heures d'ouverture du service) et à la cimetière de Trintangé (hors des heures d'ouverture)</p>
 COÛT ?	<p>gratuit</p>
 DÉCHETS ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • tontes d'herbe, déchets de taille d'arbustes, de haies et d'arbres (diamètre maximal des branches : 10 cm) • feuilles • plantes de jardin et fleurs coupées • fleurs en pot contenant ou non une petite quantité de terre • autres résidus de plantes
 DÉCHETS NON ADMIS	<ul style="list-style-type: none"> • déchets de cuisine : notamment restes de nourriture, marc de café avec les filtres en papier, sachets de thé, os, coquilles d'œufs, agrumes, autres déchets de cuisine, • pots de fleurs en terre cuite ou en plastique, ficelles, fils métalliques et cordes en plastique • déchets de verdure contenus dans des sacs en plastique, • pieux en bois • autres déchets

Vieux vêtements / textiles

 ENLÈVEMENT	<p>2 fois par an (cf. calendrier des déchets), la commune organise une collecte de vieux vêtements et/ou textiles</p>
 CONTENEUR	<p>Un conteneur est à votre disposition à Waldbredimus (près du Hall technique à Trintangé)</p>
 COÛT ?	<p>gratuit</p>

La décharge Muertendall du SIGRE

Le syndicat intercommunal SIGRE propose à tous les **citoyens et entreprises** des communes affiliées un certain nombre de **services, y compris des services de conseil gratuits**, en matière d'élimination, de traitement et de réutilisation des déchets pouvant y être déposés. Une installation de compostage ainsi qu'une possibilité de dépôt de déchets problématiques destinés à la « SuperDrecksKëscht » sont également disponibles.



Décharge Muertendall
16, rue de Flaxweiler
L-6776 Grevenmacher
☎ 77 05 99 - 1
☎ 77 05 99 - 33
✉ info@sigre.lu



Heures d'ouverture :

Lundi et mercredi 08h00 - 18h00
Mardi, jeudi et vendredi 08h00 - 17h00
Plus d'informations sur www.sigre.lu



Un pesage simple coûte 2,50 €. En cas de dépôt payant de déchets, la quantité minimum de 10 kg ou de 10 l sera facturée au tarif en vigueur. Pour plus d'informations, prière de consulter le site www.sigre.lu

Type de déchets	Coût
Déchets ménagers	200 €/t
Déchets encombrants	200 €/t
Déchets assimilés aux déchets ménagers	200 €/t
Déchets de verdure	35 €/t
Souches d'arbres	40 €/t
Gravats	20 €/t
Plaques de plâtre	75 €/t
Laine de verre et laine de roche	30 €/m ³
Bois traités	75 €/t
Bois créosoté	200 €/t
Pneus de voitures avec ou sans jantes	170 €/t
Cartonnages – papiers mélangés	30 €/t
Verre plat	50 €/t
Textiles	gratuit
Ferrailles	gratuit
Verre creux	gratuit
Polystyrène expansé (Styropor®) propre	gratuit
Films en polyéthylène	gratuit
Déchets électriques et électroniques	gratuit
Déchets problématiques destinés à la SuperDrecksKëscht	gratuit

Centre de recyclage « Am Haff » (HEIN) Bech-Kleinmacher

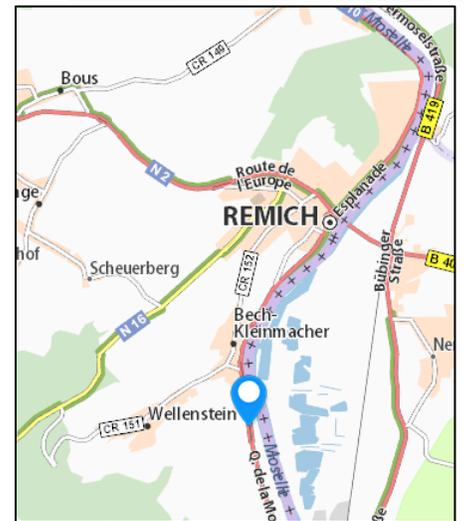
Sur le site de l'entreprise, un centre de recyclage moderne est à la disposition des citoyens des communes de Schengen, Remich, Waldbredimus et Bous, qui peuvent y déposer gratuitement, pendant les heures d'ouvertures connues, matériaux recyclables et déchets problématiques provenant des ménages.

L'accès au parc à conteneurs est réservé aux détenteurs d'une carte d'accès délivrée aux citoyens par les différentes administrations communales.

Les entreprises industrielles, artisanales ou commerciales ont la possibilité de déposer leurs déchets sur le site, dans une installation de tri, aux conditions en vigueur.

L'utilisation de ces services est régie par le règlement de l'entreprise – cf. www.heingroup.lu sous Hein Déchets, puis Downloadcenter

Hein Déchets Sàrl
1, quai de la Moselle
L-5405 Bech-Kleinmacher
☎ 26 66 21
☎ 26 66 28 40
✉ info@heingroup.lu
plus d'informations sur www.heingroup.lu



Heures d'ouverture :

Mardi – vendredi 11h00 - 18h00
Samedi 09h00 - 16h00
Dernier accès autorisé 15 minutes avant la fermeture

Types de déchets	Coût
Déchets de verdure	gratuit
Vieux papiers, carton	gratuit
Vieux métaux	gratuit
Bois (traité ou non)	gratuit
Déchets encombrants	gratuit
Gravats, déblais, déchets de plâtre	gratuit
Déchets électriques et électroniques, matériel informatique, téléviseurs, appareils frigorifiques, déchets de câbles	gratuit
Pneus usés*, déchets de caoutchouc	gratuit
Autres déchets : polystyrène expansé (Styropor®), déchets de liège, textiles	gratuit
Déchets problématiques : tous les déchets problématiques pouvant être déposés à la SuperDrecksKëscht	gratuit

* Pour les pneus usés, une taxe de 2,50 €/pneu est à verser à la commune. L'acceptation des pneus au parc à conteneurs est soumise à la présentation du certificat de paiement.

Abc des déchets :

La liste ci-après se veut une énumération de la plupart des fractions de déchets usuelles, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité. Vos remarques et suggestions seront bien sûr les bienvenues et nous en tiendrons le cas échéant compte dans l'une des prochaines éditions du présent guide.

Déchets ou matériaux recyclables	Description	OÙ VA CE DÉCHET ?	COÛT
Barquettes et blisters en PET, PP et PS 	PET = polyéthylènetéréphtalate PP = polypropylène PS = polystyrène Récipients pour denrées alimentaires ou fleurs...  Symboles : PET PP PS Non autorisés : récipients sales ou contenant des restes de denrées alimentaires Prière de vider et de rincer avant de jeter !	 Centre de recyclage	Gratuit
Bois (non traités) 	Bois frais, déchets d'élagage, sciure, résidus de de scieries, dosses, déchets d'ébranchage, bois de charpente, poutres, planches, madriers, bois de charpente sans impuretés nocives, palettes, emballages de transport, emballages en bois massif, tambours à câbles non traités, étais, caisses à claire-voie, bois cassé, laine de bois, restes de contreplaqué, restes de placage Non autorisés : objets en bois comportant des éléments en métal, du verre, des miroirs, des revêtements en tissu ou en plastique → conteneur à encombrants bois naturel (déchets de taille de haies, d'arbustes ou d'arbres) → conteneur à déchets de verdure	Centre de recyclage 	Gratuit
Bois (traités) 	Châssis de fenêtres, portes, escaliers, bois collés, munis d'un revêtement, vernis, laqués ou peints, bois d'aménagements intérieurs tels que boiseries, revêtements de sols, parquets, lambris de plafonds, bois comportant des matériaux composites, plaques en matériaux dérivés du bois revêtues de plastique avec ou sans PVC, plaques en matériaux dérivés du bois revêtues de placages, éléments en bois traités mais non pollués utilisés sur les chantiers, meubles, cuisines et éléments d'aménagement intérieur Non autorisés :	Centre de recyclage 	Gratuit

	<ul style="list-style-type: none"> bois imprégnés de produits de traitement du bois, tels que traverses de chemins de fer, poteaux de lignes électriques aériennes, pieux, clôtures soumises au procédé Kyan, bois utilisés en horticulture, bois d'origine agricole bois imprégnés d'huiles, bois ayant été soumis à une imprégnation sous pression, bois créosoté ou bois imprégnés de sel de chrome, meubles de jardin, bancs publics, palissades bois brûlés, carbonisés, pourris, attaqués par des champignons ou moisissures tambours à câbles palettes comportant des produits de traitement du bois 		
<p>Bombes aérosol et bombes de mousse de montage</p> 	<p>Bombes aérosol, par exemple pour tableaux de bord, déodorants, laques à cheveux, imperméabilisants, insecticides, peintures en bombe, sprays chaîne pour vélos, parfums d'intérieur, mousses à raser, mousses coiffantes, crème en bombe, mousses de montage (mousse PUR ou PU [polyuréthane])</p>	 <p>Centre de recyclage</p>  <p>SuperDrecksKëscht®</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Bouteilles en PET (colorées)</p> 	<p>PET = polyéthylènetéréphtalate</p> <p>Bouteilles d'eau minérale, de boissons gazeuses (eau gazeuse, coca, limonade, etc.), vinaigre...</p> <p>Caractéristiques : les emballages en PET se caractérisent par un point situé au milieu du fond et dû au mode de fabrication.</p>  <p>Sigles/symbole : PET, PETE ou PET</p> <p>Non autorisés :</p> <p>bouteilles contenant des restes de boissons, de denrées alimentaires ou similaires</p> <p>Prière de vider et de rincer avant de jeter !</p>	 <p>VALORLUX</p> <p>ou</p>  <p>centre de recyclage</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>Bouteilles en PET (transparentes)</p> 	<p>PET = polyéthylènetéréphtalate</p> <p>Bouteilles d'eau minérale, de boissons gazeuses (eau gazeuse, coca, limonade, etc.), vinaigre...</p> <p>Caractéristiques : utilisé pour les emballages incolores, le PET est très transparent ; les emballages en question se caractérisent en plus par un point situé au milieu du fond et dû au mode de fabrication.</p>  <p>Sigles/symbole : PET, PETE ou PET</p>	 <p>VALORLUX</p> <p>ou</p>  <p>centre de recyclage</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>

	<p>Non autorisés :</p> <p>bouteilles contenant des restes de boissons, de denrées alimentaires ou similaires</p> <p>Prière de vider et de rincer avant de jeter !</p>		
<p>Corps filtrants et absorbants</p> 	<p>Filtres à huile et à diesel, filtres à mazout, produits souillés par l'huile : liants d'huile, chiffons, produits souillés par la peinture : chiffons imbibés de peinture, pinceaux, matériaux de protection (papier, films plastique)...</p>	 Centre de recyclage 	Gratuit
<p>Déchets de cuisine</p> 	<p>Restes de nourriture et de préparation de repas, denrées périmées, par exemple : légumes, fruits, filtres à café, sachets de thé, restes alimentaires, charcuteries, viande, fromage, tontes de gazon/d'herbe</p> <p>Non autorisés :</p> <p>déchets liquides (soupes, lait, sauces...), tous types de déchets résiduels (emballages, couches, litières, cendres, terre, sacs d'aspirateurs...), bois, déchets de taille d'arbres/d'arbustes</p>	 Poubelle brune	Gratuit
<p>Déchets de plâtre</p> 	<p>Tous les matériaux en plâtre</p> <p>Non autorisés :</p> <p>déblais non pollués, gravats, matériaux d'emballage</p>	 Centre de recyclage	Gratuit
<p>Déchets de verdure</p> 	<p>Tontes d'herbe, déchets de taille d'arbustes, de haies et d'arbres (diamètre des branches inférieur à 10 cm), feuilles, plantes de jardin et fleurs coupées, fleurs en pot comportant ou non une petite quantité de terre, autres résidus de plantes/déchets</p> <p>Non autorisés :</p> <p>déchets ménagers et de cuisine, par exemple restes de nourriture, marc de café avec les filtres en papier, sachets de thé, os, coquilles d'œufs, autres déchets de cuisine, pots de fleurs en terre cuite ou en plastique, ficelles, fils métalliques ou cordes en plastique, déchets de verdure contenus dans des sacs en plastique, pieux en bois</p>	<p>Centre de recyclage</p>  ou <u>conteneurs :</u> → à Trintangé dans le hall technique (heures d'ouverture) → à Trintangé , « Kierfescht » (hors heures d'ouverture)	Gratuit
<p>Déchets électriques/électroniques,</p>	<p>Téléviseurs, écrans d'ordinateurs, ordinateurs, claviers, imprimantes, scanners, lecteurs, circuits imprimés, mixeurs, cafetières électriques, aspirateurs,</p>	 Centre de recyclage	Gratuit

<p>appareils ménagers de différentes dimensions</p> 	<p>sèche-cheveux, fers à repasser, montres, horloges, pendules, perceuses, meuleuses¹, appareils de jardinage, chaînes hi-fi, magnétoscopes, consoles de jeux vidéo, moteurs électriques, téléphones, interrupteurs, modules...</p> <p>Non autorisés :</p> <p>radiateurs à accumulation, lave-linges, sèche-linges, cuisinières électriques</p> <p>appareils frigorifiques → SuperFreonsKëscht</p>	<p>ou</p> 	
<p>Déchets encombrants</p> 	<p>Objets encombrants trop grands pour les récipients à déchets habituels : plastique (par exemple seaux, jouets cassés, bacs et cuves en plastique...), films et bâches en plastique sales, canapés, fauteuils, volets roulants, valises et grands sacs, chaises, tapis, matelas, divans, matériaux de construction en plastique, polystyrène expansé (Styropor®) sale...</p> <p>Non autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surplus de déchets ménagers → poubelle • carton → conteneur à cartonnages / poubelle bleue • emballages propres en plastique d'origine ménagère (bouteilles, récipients, sacs en plastique...) → Valorlux • différents récipients destinés aux emballages en plastique (PET, PE-HD PP, PS)² • polystyrène expansé (Styropor®) propre → récipient destiné au polystyrène expansé • meubles en métal → conteneur destiné aux déchets métalliques • meubles en bois démontés sans métaux, ni verre, ni plastique → conteneur pour vieux bois 	 <p>Centre de recyclage ou enlèvement</p>	<p>Gratuit</p> <p>payant</p>
<p>Emballages contaminés par des substances nocives</p> 	<p>Récipients de produits chimiques, de nettoyeurs, de peintures, de laques ou de vernis et de peintures d'impression, de solvants, récipients d'huiles, de graisses et de carburants, récipients de produits phytosanitaires et de pesticides</p>	 <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>

¹ N.d.T.: Am Däitschen bezeechent "Trennscheibe" eigentlech nëmmen den Disque an net de ganzen Apparat. Vu dass et hei awer em Elektroschrott geet, sinn ech dovun ausgangen, dass hei de ganzen Apparat gemengt ass.

² N.d.T.: Hei war mir den däitschen Text net auf Anhieb kloer. Ass hei net éischer gemengt: "emballages en plastique (PET, PE-HD PP, PS) → différents récipients" ? Doniewt froen ech mech, ob viru « PP » net och misst e Komma stoen.

<p>Emballages en matériaux composites</p> 	<p>Emballages cartonneux de boissons et d'aliments liquides (TETRA PAK, VARIO PAK³, TETRA BRIK, etc.), normalement en fibre de papier, plastique et aluminium, tels que cartons à boissons (lait, jus de fruits...), de sauces, de crème, de soupes préparées</p> <p>État : prière d'aplatir dans la mesure du possible</p> <p>Non autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • emballages contenant des restes de boissons, d'aliments ou de produits similaires → prière de vider et de rincer avant de jeter • emballages en carton ordinaire → conteneur à cartonnages 	 <p>VALORLUX ou</p>  <p>centre de recyclage</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>Emballages métalliques</p> 	<p>Boîtes de conserves, canettes, capsules et couvercles de bouteilles et de conserves, barquettes en aluminium, autres récipients et boîtes/canettes</p> <p>Non autorisés :</p> <p>emballages contenant des restes alimentaires ou similaires</p> <p>Prière de vider et de rincer avant de jeter !</p>	 <p>VALORLUX ou</p>  <p>centre de recyclage</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Extincteurs et poudre d'extinction</p> 	<p>Extincteurs : extincteurs au halon, extincteurs à poudre, extincteurs à mousse, extincteurs au CO2</p>	 <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>
<p>Films PE</p> 	<p>PE-HD = Polyéthylène haute densité PE-LD = Polyéthylène basse densité Forme : surtout sacs à provisions</p> <p>Sigles/symbole : PE-HD, HDPE ou  PE-HD</p> <p>Sigles/symbole : PE-LD, LDPE ou  PE-LD</p> <p>Non autorisés :</p> <p>films souillés, collés ou mouillés, films portant de nombreuses étiquettes → poubelle à déchets résiduels</p>	 <p>centre de recyclage ou</p> 	<p>Gratuit</p>
<p>Gaz sous pression</p>	<p>Bouteilles de gaz comprimé : bouteilles de</p>		<p>Gratuit</p>

³ N.d.T.: Vu dass een hei iwverall nëmmen "VARIO PACK" fënnt, ass dës Plaz eventuell ze iwverpräifen.

	<p>propane/butane qui ne sont plus reprises par les commerçants, briquets à gaz cartouches de gaz</p>	<p>Centre de recyclage  SuperDrecksKëscht® </p>	
<p>Gravats</p> 	<p>Pierres, blocs, briques, béton, béton armé, débris de maçonnerie, mortier, carreaux, dalles, faïence, porcelaine, céramique</p> <p>Non autorisés: plâtre, fibrociment® (Eternit®) et autres déchets contenant de l'amiante, roofing, shingles, restes de peinture et emballages (carton, papier, plastique), câbles électriques et matières plastiques (tuyaux, isolants, Styrodur®, polystyrène expansé (Styropor®), seaux en plastique, films plastique,...) métaux, bois</p>	<p> Centre de recyclage</p>	Gratuit
<p>Huiles usagées, graisses, carburants et émulsions</p> 	<p>Tous types d'huiles minérales produites de manière naturelle ou synthétique : huiles à moteur, huile à engrenages, huiles hydrauliques et huiles lubrifiantes, graisses lubrifiantes, carburants contenant des impuretés (par exemple mélanges essence/gasoil), émulsions huile/eau, radiateurs à bain d'huile et huiles thermiques, liquides contenant des PCB.⁴</p>	<p> Centre de recyclage  SuperDrecksKëscht® </p>	Gratuit
<p>Médicaments, cosmétiques et déchets médicaux</p> 	<p>Médicaments (périmés ou utilisables), dragées, lotions, aérosols médicaux, poudres, pommades, sirops, comprimés, teintures, gouttes, produits de toilette, cosmétiques, huiles et gels de bain, seringues et canules usagées</p>	<p> Centre de recyclage  SuperDrecksKëscht® </p>	Gratuit
<p>Mélanges bitumineux et produits goudronneux</p> 	<p>Bitume, goudron, carton bitumé, bardeaux bituminés, liquides contenant du PCB⁵</p>	<p> Centre de recyclage  SuperDrecksKëscht® </p>	Gratuit

⁴ N.d.T.: An de Passagen aus dem Abc, wou d'Offäll fir an d'SuperdrecksKëscht beschriwwen ginn, hunn ech mech oft un der Terminologie vun sdk.lu orientéiert. Allerdengs hunn ech se och mat anere lëtzebuergeschen an auslännesche Quellen ofgeglaach an do, wou et mir ubruecht geschéint huet, upgepasst.

⁵ N.d.T.: Ech sinn an dësem Text dovun ausgangen, dass et sech ëm "polychloriertes Biphenyl" handelt.

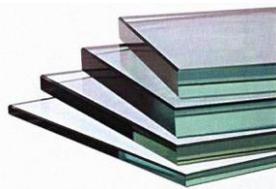
<p>Métaux</p> 	<p>Tous objets métalliques</p>	<p>Centre de recyclage</p>  <p>ou</p>  <p>Collecte en porte-à-porte</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>Papier</p> 	<p>Annuaire téléphoniques, quotidiens, périodiques, magazines, sachets en papier, publicités, sacs en papier, papier à écrire, livres, cahiers d'écoliers ou autres...</p> <p>carton ondulé, emballages, cartonnages industriels, papier d'emballage</p> <p>État : sec et propre, c'est-à-dire sans restes alimentaires, graisses, huiles...</p> <p>Non autorisés :</p> <p>papier sale ou imprégné → poubelle à déchets résiduels, par exemple mouchoirs, essuie-tout, vaisselle jetable,...</p> <p>emballages cartonneux de lait, de jus...</p>	<p>Centre de recyclage</p>  <p>ou</p>  <p>poubelle bleue</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>Peintures, laques et peintures d'impression</p> 	<p>Peintures et laques : par exemple peintures acryliques, peintures à dispersion, vernis, résines synthétiques liquides, glaçures, imperméabilisants, laques synthétiques, glacis, peintures au latex, laques à base de résine naturelle, laques cellulosiques, peintures à l'huile, laques à l'huile, peintures protectrices contenant des matières actives fongicides et insecticides : peintures antifouling, apprêts, lasures de protection du bois, matériaux d'étanchéité, colles, ustensiles d'écriture ou autres contenant des solvants (feutres, crayons de retouche pour carrosseries, marqueurs, effaceurs) vernis d'ébéniste, cires</p>	<p></p> <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>
<p>Pesticides et engrais</p> 	<p>Pesticides (produit utilisé contre les parasites animaux et végétaux) : fongicides (lutte contre les champignons), herbicides (désherbants), insecticides (extermination des insectes), molluscicides (produits anti-limaces), rodenticides (produits anti-rongeurs) ; exemples : produits anti-fourmis, produits pour les rosiers, grains anti-limaces, tue-herbes, produits anti-campagnols, boules anti-mites,</p> <p>engrais : engrais chimiques contenant des sels minéraux.</p> <p>Ceux-ci contiennent entre autres de l'azote, du</p>	<p></p> <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>

<p>Piles et accumulateurs</p> 	<p>phosphore, du potassium, du magnésium ou du fer.</p> <p>Piles sèches : piles zinc-carbone, piles alcali-manganèse et piles au lithium, piles boutons mercurielles, accumulateurs secs rechargeables : accumulateurs nickel-cadmium, accumulateurs nickel-métal hydrure</p> <p>batteries à électrolyte liquide : batteries de véhicules remplies d'acide (accumulateurs au plomb) et batteries de secours remplies de produits alcalins (accumulateurs Ni-Cd)</p>	 <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>
<p>Pneus</p> 	<p>Pneus, avec ou sans jantes, de :</p> <p>voitures de tourisme, remorques, caravanes, motos</p> <p>Non autorisés :</p> <p>autres produits en caoutchouc (par exemple gants, bottes, joints, courroies, tuyaux flexibles, pneus de vélos) → récipient destiné aux produits en caoutchouc</p> <p>pneus de camions et de tracteurs et autres produits en caoutchouc</p>	 <p>Centre de recyclage</p> <p>L'acceptation de pneus par le parc à conteneurs est soumise à la présentation d'un certificat de paiement.</p>	<p>Le dépôt de pneus usés se fait moyennant paiement d'une taxe de 2,50 €/pneu à payer à la commune.</p>
<p>Polystyrène expansé (Styropor®) (propre)</p> 	<p>Polystyrène expansé (Styropor®) ou PSE (ou encore EPS = « expandiertes Polystyrol »),  lances, isolants ou emballages, éléments mou PS lances, propres, inodores, sans autocollant, sans résidus de peinture...⁶</p> <p>Caractéristiques : de petites boules se détachent lorsque le polystyrène expansé est cassé</p> <p>Non autorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> polystyrène expansé sale, muni d'un revêtement, coloré ou portant des autocollants ou des résidus de peinture, de ciment ou de plâtre → conteneur destiné aux déchets encombrants barquettes en mousse, chips d'emballage, autres isolants à base de polystyrène extrudé (p. ex. Styrodur®) 	 <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>
<p>Produits chimiques, solvants et nettoyants</p>	<p>Substances toxiques, corrosives, inflammables ou oxydantes contenues par exemple dans les boîtes de chimistes, produits chimiques pour applications spéciales tels que désinfectants, moyens à braser (métal d'apport de brasage fort et tendre, fondant), antirouilles, bases : ammoniac, potasse caustique (hydroxyde de potassium, potasse caustique), chaux éteinte (chaux calcinée), soude caustique (hydroxyde</p>	 <p>Centre de recyclage</p> 	<p>Gratuit</p>

⁶ N.d.T.: Hei gëtt den Text zum Deel duerch d'Bild verdeckt.

	<p>de sodium), décapants, acides : par exemple acide formique, acide citrique, acide acétique, acide oxalique, acide phosphorique, acide nitrique, acide chlorhydrique, acide sulfurique...</p> <p>produits de nettoyage alcalins, acides ou neutres</p>		
<p>Produits contenant de l'amiante</p> 	<p>Matériaux de construction contenant de l'amiante : fibrociment® (Eternit®), plaques de toit, panneaux isolants, véhicules automobiles et moteurs, garnitures de freins contenant de l'amiante, joints contenant de l'amiante</p>	 Centre de recyclage 	Gratuit
<p>Produits de nettoyage</p> 	<p>Détergents neutres : détergents universels, encaustiques, désinfectants, produits lave-vitres, nettoyeurs sols, crèmes à récurer, nettoyeurs pour l'argenterie, produits vaisselle, nettoyeurs pour tapis et moquettes</p> <p>détergents basiques : par exemple déboucheurs, nettoyeurs pour fours et grils, solutions ammoniacales, nettoyeurs pour sanitaires, soude</p> <p>détergents acides : par exemple nettoyeurs pour toilettes, acide acétique glacial, essence de vinaigre, détartrants, antiroUILLES</p>	 Centre de recyclage 	Gratuit
<p>Produits photochimiques et photographiques</p> 	<p>Révélateurs, fixateurs, bains d'arrêt, bains de blanchiment...</p>	 Centre de recyclage 	Gratuit
<p>Récipients en PE-HD</p> 	<p>PE-HD = Polyéthylène haute densité</p> <p>Bouteilles et récipients à produits de toilette, nettoyeurs, etc.</p> <p>Caractéristiques : souples, le plus souvent colorés et non transparents, grande variété de formes et de dimensions</p>  <p>Sigles/symbole : PE-HD, HDPE, PE ou PE-HD</p> <p>Non autorisés :</p> <p>récipients contenant des restes du contenu → Prière de vider et de rincer avant de jeter !</p>	 VALORLUX ou  centre de recyclage	Gratuit
<p>Récipients ou pots en PP ou PS</p>	<p>PP = polypropylène PS = polystyrène</p>	 Centre de recyclage	Gratuit

	<p>réipients ou pots à yaourt, margarine, crème glacée, fromage, plantes...</p> <p>Symboles : </p> <p>Non autorisés :</p> <p>réipients sales ou contenant des restes de denrées alimentaires</p> <p>Prière de vider et de rincer avant de jeter !</p>		
<p>Supports de données et moyens d'impression</p> 	<p>Cartouches d'encre contenant un mélange alcool-eau-colorant, cartouches de toner (poudre), supports de données, bandes magnétiques (bandes de magnétophone, films, cassettes audio et vidéo, disquettes), CD et DVD</p>	<p></p> <p>Centre de recyclage</p> <p></p>	<p>Gratuit</p>
<p>Textiles</p> 	<p>Vieux vêtements et textiles</p>	<p></p> <p>Centre de recyclage</p> <p></p> <p>ou conteneur Waldbredimus & Greiveldange (caves coopératives)</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>Tubes fluorescents, lampes et produits contenant du mercure</p> 	<p>Lampes : ampoules à incandescence, lampes à halogène, lampes LED</p> <p>Lampes contenant du mercure : lampes fluorescentes (« tubes au néon ») de quelque forme que ce soit, ampoules basse consommation, lampes à vapeur de mercure</p> <p>Produits mercuriels : thermomètres, baromètres, interrupteurs à mercure, mercure élémentaire</p>	<p></p> <p>Centre de recyclage</p> <p></p>	<p>Gratuit</p>
<p>Verre creux</p> 	<p>Tous types de verre creux, bouteilles, verres et autres réipients, quelle que soit leur couleur, transparents, verts ou bruns</p> <p>Non autorisés :</p> <p>porcelaine → conteneur à gravats</p> <p>pierres → conteneur à gravats</p> <p>verre plat → réipient destiné au verre plat avec ou sans châssis</p>	<p>Centre de recyclage</p> <p></p> <p>ou</p> <p></p> <p>ou</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>

		 poubelle verte	
Verre plat 	Vitres (sans châssis), verre coloré, verre armé, miroirs, etc. État : de préférence non cassés, afin de faciliter le tri ultérieur indispensable. Non autorisés : verre creux (bouteilles, verres et autres récipients) → conteneur à verre creux ou poubelle à verre verre plat avec châssis → récipient destiné au verre plat avec châssis	 Centre de recyclage	Gratuit
Verre plat avec châssis 	Fenêtres entières avec châssis en bois, plastique ou métal	 Centre de recyclage	Gratuit

Liens intéressants

QUI ?	WEB	QUOI ?
	www.sigre.lu	Toutes les informations concernant la décharge Muertendall du SIGRE
	www.heingroup.lu	Toutes les informations concernant le centre de recyclage « Am Haff »
	www.sdk.lu	Un grand nombre d'informations concernant la prévention des déchets, le recyclage, la collecte et la réutilisation des déchets problématiques, y compris des informations utiles pour les enfants.
	www.valorlux.lu	Informations concernant l'offre Valorlux en matière de collecte et de recyclage de matériaux d'emballage
	www.ebl.lu	Informations et documentation dans le domaine de la protection de l'environnement, du conseil, des événements, informations concernant de nouvelles lois, etc.
	www.emwelt.lu	Site Web du ministère, nouveautés, textes législatifs, publications, etc., y compris concernant les déchets
	www.ecotrel.lu	Informations concernant la collecte d'appareils électriques et électroniques.
	www.clever-akafen.lu	Site Web de la SDK proposant des conseils spécialement consacrés au thème « Acheter malin ».